



Compte-rendu du CTR SCA du 4 février 2020

Accélération de la transformation du service : les agents sont priés de suivre

Suite aux déclarations liminaires dans lesquelles *la CGT* a rappelé le contexte actuel avec la perte programmée des pensions au sein du Ministère et les risques induits par la transformation du SCA, le directeur central a réaffirmé comme « une nécessité » la poursuite de cette transformation pour assurer une plus grande proximité avec les formations soutenues.

Le DC SCA a souligné que 10 ans après la création du service, il s'agit là de la première réelle transformation qui fait suite à un « état des lieux ». Il se dit cependant ouvert à ce que « la manœuvre au sein des GS soit adaptée au rythme de chaque organisme ».

Au cours de ce CTR ont été abordés : la transformation des GSBdD, des PFC, les concessions RHL, le bilan RH2019, la prévention des RPS.

La CGT a insisté sur les difficultés liées aux restructurations et notamment le fait que réorganiser ne suffira pas en soi à mieux absorber la charge. Que ce soit en GS ou en PFC, l'urgence est bien celle du recrutement.

D'autre part, *la CGT* a rappelé l'importance de ne pas porter préjudice aux agents au cours de ces réorganisations. Certaines d'entre-elles (comme à la PFC Rennes) donnent lieu à des créations d'intitulés de postes qui n'existent pas dans les référentiels et ne sont donc pas lisibles. Dans le cadre des travaux d'avancement, des intitulés de postes trop « exotiques » ou trop « innovants » pourraient désavantager les agents du SCA par rapport aux agents d'autres chaînes d'emploi.

Par ailleurs, a été abordée la trop grande disparité d'un établissement à l'autre en ce qui concerne la mise en place des AMR. Sur ce point, le directeur central a affirmé que « **seront reçus en AMR tous ceux qui le demandent** ». Ce sont 391 postes qui sont concernés par la manœuvre RH.

En cas de difficulté, rapprochez-vous de votre syndicat CGT pour votre passage en AMR. Le passage en AMR est un droit : il n'est pas soumis au bon vouloir du chef d'établissement.

Du point de vue RH, *la CGT* déplore le trop faible volume de requalification de C en B. Seulement 16 promus en 2019 et 24 pour 2020 pour tout le SCA. *La CGT* a dénoncé l'opacité la plus complète sur le choix de ces requalifications et le manque de discussion dans chaque établissement avec les organisations syndicales sur ce sujet.

Un plus grand volontarisme et un meilleur dialogue social seraient les bienvenus, couplés avec un plan de recrutement à la hauteur des besoins du service.

La loi de transformation de la fonction publique a introduit **la rupture conventionnelle** dans les dispositions statutaires. *La CGT* dénonce vivement cette évolution majoritairement utilisée dans le privé comme moyen de se débarrasser à bon compte de salariés encombrants. Le risque est réel de voir le parallèle se produire dans la fonction publique.

Il est à craindre que des chefs d'établissements soient tentés par cette facilité en lieu et place de la résolution de problèmes de management ou en alternative à une procédure disciplinaire. Le risque de pression sur les agents est réel.

***La CGT* a obtenu que toutes les demandes de rupture conventionnelle soient instruites au niveau de la direction centrale.**

La CGT a souligné que la récente création de la délégation ministérielle à la transformation et à la performance, placée auprès du SGA et disposant de prérogatives élargies, risque d'interférer avec le pilotage de la DCSCA. Les réorganisations sont suffisamment complexes et anxiogènes sans qu'il soit nécessaire d'y ajouter une couche supplémentaire de pilotage, encore plus éloignée des réalités quotidiennes des agents du SCA.

Pour conclure a été abordée la prévention des risques RPS et la prolongation de 3 ans du marché avec PRO CONSULT. Pour *la CGT*, les RPS doivent être anticipés et analysés au plus près du terrain via la création de groupes pluridisciplinaires.

Aujourd'hui, 56% seulement des établissements ont un groupe RPS qui fonctionne correctement. La santé Morale est **une obligation de chaque employeur** qui doit intégrer à son DUERP les risques RPS et apporter les correctifs nécessaires.

Si PRO CONSULT peut avoir son utilité pour aider des gens en souffrance ou apporter des conseils aux Directeurs d'établissements, ils ne traiteront pas les risques de niveau 1 et 2, et ne remplaceront jamais la prévention faite par les médecins du travail ou par les groupes RPS.

La CGT a demandé que les présidents des CHSCT mettent en place partout au sein de leurs emprises, des groupes composés : du Médecin, de l'Assistante Sociale, des Organisations Syndicales, des chargés de Prévention et des membres des Directions Locales.

La bonne santé des salariés n'a pas de prix et reste la meilleure garantie d'un SCA efficace et attrayant.

Vos élus CGT au CTR SCA : Frédéric MATHIEU (PFC-O) et Franck CARRIERES (ELOCA Roanne)